

Séance du 19 mars 2024

L'an 2024, le 19 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusés : Claire Van Schaik, Philippe Chevalier (pouvoir à Pierre Boulard), Sonia Surblé

Absent : Jérôme Jousselin

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

1- Délibération n° D112024 – Travaux de viabilisation du lotissement la Métairie 3 : Avenant de marché – lot n°1 : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure l'avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation du lotissement la Métairie 3 avec l'entreprise Bezard TP pour le lot n°1 pour un montant en plus-value de 8 670,50 € HT portant le montant total du lot n°1 à 111 586,00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Bezard TP pour le lot n°1 pour un montant en plus-value de 8 670,50 € HT ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget annexe Lotissement pour 2024.

2- Délibération n° D122024 – Majoration financière pour les branchements au réseau d'assainissement collectif non conformes : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer une majoration de 100 % de l'abonnement assainissement,
- **Décide** d'appliquer une majoration de 100 % de la consommation assainissement qui sera basée sur la consommation réelle d'eau potable de l'abonné occupant l'immeuble,
- **Précise** que la TVA ne s'applique pas à la majoration ainsi que les taxes ou redevances potentielles des organismes publics,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en place cette décision.

3- Délibération n° D132024 – Demande d'aide financière : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder d'aide financière à l'administré pour le règlement de sa facture d'énergie,
- **Donne** un avis favorable pour que le Conseil départemental de la Sarthe aide cet administré au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

4- Délibération n° D142024 – Attribution des subventions aux associations : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux organismes et associations suivants :

FSE du Collège Georges Desnos de la Ferté-Bernard (10 € par élève)	280 €
Comice agricole du canton de la Ferté-Bernard	40 €

DIVERS

- **Elections européennes 2024** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 dans la petite salle des fêtes.

- **Après-midi Olympiades** : Monsieur Christophe Tertre, adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que des Olympiades auront lieu le samedi 8 juin 2024 de 14h à 17h pour les enfants d'Avezé jusqu'à 15 ans. Cette manifestation est organisée conjointement avec l'école primaire d'Avezé et l'APE ainsi que le Comité des fêtes pour le prêt de matériel. La commune s'occupera de l'organisation des jeux qui seront par équipe et des récompenses. L'APE tiendra une buvette. Une subvention exceptionnelle sera versée à l'APE pour prévoir un rafraichissement aux participants en fin d'Olympiades.